

### Informations de fin d'année scolaire 2024 :

Les rétributions du mois de juin n'ont pas été prélevées par la banque. Elles seront prélevées le **10 juillet** avec la garderie et les rétributions de juillet.

La kermesse a rapporté un bénéfice de 6800 euros. L'OGEC et l'APEL remercient chaleureusement tous les parents qui ont pu s'investir lors de cette manifestation.

L'école sera fermée du 15 juillet au 21 août inclus. Si vous avez besoin de contacter la direction, veuillez envoyer un mail à [direction@lefenouiller-stemarie.fr](mailto:direction@lefenouiller-stemarie.fr). La boîte mail sera consultée régulièrement.

Deux matinées Travaux sont organisées le samedi 24 et dimanche 25 août de 9h00 à 12h00. Si vous vous sentez l'âme d'un bricoleur ou d'une bricoleuse et que vous souhaitez partager un moment de convivialité, n'hésitez à vous joindre aux parents des associations. Au programme : nettoyage des murs au nettoyeur haute pression, désherbage des cours, peinture, rangement, lavage des vitres... verre de l'amitié. Pour vous inscrire, veuillez envoyer un mail à [presidentogec@lefenouiller-stemarie.fr](mailto:presidentogec@lefenouiller-stemarie.fr).

### Rentrée scolaire 2024-2025

#### HORAIRES RENTREE 2024-2025 :

Suite à la décision de l'Inspection Académique, nos horaires seront modifiés dès la rentrée :

Du lundi au vendredi, classe de **8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 16 h 30.**

Les enfants de Maternelle seront tenus aux MEMES HORAIRES que leurs aînés,

**Attention ! Les retards répétés gênent le fonctionnement de la classe.**

Il n'y aura classe, ni le mercredi, ni le samedi (sauf cas exceptionnels).

Conformément à la législation en vigueur, le **portail n'ouvrira qu'à partir de 8h35, début de la classe à 8h45 précises.**

**Les enfants laissés seuls devant le portail resteront sous la responsabilité des familles.**

Les enfants déjeunant à la cantine seront pris en charge par le personnel municipal à partir de 12 h 15.

Le retour à l'école est prévu vers 13 h 35. Les enfants de PS et MS seront couchés dès le retour du restaurant municipal.

Les enfants déjeunant chez eux seront **amenés sur la cour des maternelles, à 12h15.** Ils resteront sous la surveillance des Enseignants **jusqu'à 12 h 25.**

Pour le retour des élèves, **attention le portail n'ouvrira qu'à partir de 13h35, les enfants laissés seuls devant le portail resteront sous la responsabilité des familles.**

## **ACCUEIL du MATIN :**

Pour tous les élèves de la maternelle, l'accueil se déroulera dans le hall, devant la porte de la classe. Les élèves du primaire et de la classe de GS/CP seront accueillis sur la cour primaire.

## **SORTIES des CLASSES :**

Pour les sorties de 12 h 15 et 16 h 30, les enfants qui quitteront seuls l'établissement le feront sous la responsabilité des Parents.

Si l'enfant doit partir avec un adulte qui n'est pas le responsable de l'enfant, le faire savoir à l'établissement.

### **ATTENTION !**

- Aucun enfant de moins de 6 ans ne sera autorisé à partir seul ou avec sa/son sœur/frère de l'école. La présence d'un adulte est obligatoire.
- Si votre enfant part seul(e), une carte de sortie lui sera délivrée en début d'année (**à partir du CE2**).

**Nous vous recommandons la plus grande prudence aux abords de l'établissement.**

**Merci de ne pas stationner devant le portail à vélos et sur la piste cyclable.**

- **Sortie du midi** : uniquement pour les élèves ne déjeunant pas au restaurant scolaire.  
- Venir récupérer l'enfant au portail d'entrée.
- **Sortie du soir** :
  - Classe de TPS-PS-MS : Les parents viendront chercher l'enfant dans la classe.
  - Classe MS-GS : Les parents viendront chercher l'enfant dans le hall des maternelles.
  - GS-CP et Classes primaires : Les enfants attendront leurs parents sur la cour des maternelles.

## **FREQUENTATION SCOLAIRE :**

La fréquentation scolaire régulière est désormais **obligatoire dès l'âge de 3 ans** (classe de *Petite Section*). Une demande d'aménagement du temps de présence à l'école des enfants scolarisés en Petite Section peut toutefois être effectuée par la famille auprès de la direction de l'établissement.

Toute absence devra être signalée à l'enseignant. La famille devra faire connaître par écrit ou par téléphone, et si possible le jour même, les motifs de l'absence.

Pour les sorties régulières pendant les cours (orthophoniste, spécialiste, ...) faire un mot précisant le jour et l'heure. VENIR CHERCHER l'enfant devant la classe et le ramener jusque dans la classe.

Des billets d'absence pré remplis vous seront remis à la rentrée (*dans le cahier de correspondance*). Merci de les utiliser. Vous pourrez en demander à l'enseignant en cours d'année.

**TOUT ENFANT MALADE, FIEVREUX OU TROP FATIGUE, NE DOIT PAS ETRE ENVOYE** à l'école. **L'école n'est pas habilitée à donner des médicaments aux enfants**, sauf cas exceptionnel (*un Plan d'Accueil Individualisé doit alors être validé par le Médecin scolaire*). Aucun médicament ne sera administré par l'enseignant. Merci de demander au médecin de répartir la posologie en dehors du temps scolaire.

Toute maladie contagieuse devra être signalée immédiatement. Les vaccins devront être tenus à jour lors de la scolarité.

### **TELEPHONE :**

Appeler avant 8 h 30 ou après 16 h 45. Entre ces deux horaires, merci de laisser votre message sur le répondeur. TEL : **02.51.55.45.35**

ou sur la boîte mail : [direction@lefenouiller-stemarie.fr](mailto:direction@lefenouiller-stemarie.fr)

Voici la page d'accueil du site internet de l'école : <http://lefenouiller-stemarie.fr/>

### **FOURNITURES :**

Il est **inutile d'acheter des fournitures** scolaires pour la rentrée (hors listes données par les enseignants), l'établissement fournira **GRATUITEMENT** cahiers, crayons, gomme, etc... dans la limite des crédits disponibles. Les élèves devront prendre soin de leurs outils de travail.

**Vous trouverez sur le site Web de l'établissement les listes du matériel demandé par les enseignants pour la rentrée.**

### **ASSURANCE SCOLAIRE :**

Vous devez **demandeur une attestation d'assurance « Responsabilité civile » auprès de votre assureur** et la remettre à l'école dès les premiers jours de la Rentrée.

**Elle dépend généralement de votre assurance Habitation.**

Pour l'Individuelle Accident, l'établissement souscrit une assurance scolaire et extrascolaire pour tous les élèves auprès de la Mutuelle St Christophe, et ce, dans le cadre d'un partenariat Enseignement Catholique de Vendée- Mutuelle St Christophe : 5 € par élève/par an. Pour plus d'informations sur l'assurance scolaire, connectez-vous sur l'Espace parents : <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>. Vous pourrez télécharger une attestation si nécessaire.

### **HABITUDES SCOLAIRES :**

Devant la perte des outils de travail des enfants, tous les crayons **seront à étiqueter** au nom de l'enfant. Les vêtements devront également être marqués.

Les parents ne devront laisser ni argent, ni bijoux entre les mains des enfants (à l'exception des règlements divers à remettre à l'enseignant).

Il est interdit d'apporter à l'école tout objet inutile, nuisible ou dangereux : vignettes, cartes Pokémon, cutter, couteau...

**Les élèves se doivent d'être polis, tant avec les enseignants et le personnel d'encadrement qu'avec leurs camarades. Nous accorderons une attention particulière au « Bonjour » du matin.**

## **GARDERIE :**

La Garderie se tient sur place, au sein même de l'établissement.  
Elle est gérée par l'OGEC.

Horaires : matin : 7 h 30 – 8 h 30    soir : 16 h 45 – 18 h 30

Tarif : 0,60 € le quart d'heure (2.40 € l'heure)

L'établissement propose le paiement par prélèvement automatique.  
(Possibilité de payer par chèque ou en espèces).

Une autorisation écrite devra être fournie lorsque vous laisserez partir votre enfant avec une autre personne que le responsable de l'enfant.

Toutes les informations utiles sont dans la circulaire spéciale 'Garderie' (feuille rose qui vous a été distribuée avec le dossier de rentrée).

## **RENDEZ-VOUS AVEC LES ENSEIGNANTS :**

Si vous désirez rencontrer les Enseignants ou la Directrice, nous vous invitons à prendre rendez-vous.

Vous trouverez, ci-dessous, le planning des réunions des différentes classes.

**Il n'y aura pas de garderie pour les réunions de classe.**

<b>TPS-PS</b>	<b>MS</b>	<b>GS</b>	<b>CP</b>	<b>CE1</b>	<b>CE2</b>	<b>CM1/CM2</b>
Jeudi 26 septembre	Mardi 24 septembre	Vendredi 20 septembre	Mardi 17 septembre	Vendredi 27 septembre	Jeudi 26 septembre	Lundi 23 septembre
18h30	18h30	18h30	18h30	18h30	18h30	18h30

Je vous souhaite de passer un bel été et au plaisir de vous retrouver à la rentrée prochaine.

La Cheffe d'établissement  
Mme Albane Cosson